RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AISNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juin 2020

Le 22 juin deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Chemin des Dames s'est réuni en séance publique à la mairie de Craonne sous la présidence de M. Jean-Paul COFFINET.

Etaient présents avec voix délibérative : M. Jean-Marie MERLO – M. Gérard TUTIN – M. Jean-Paul COFFINET – M. Marc DAIME – M. Jacky LEVEQUE – M. Richard JANNIN – Mme Nathalie LEFORT – M. Gilles PAYEN - M. Stéphane BRATEAU – M. Michel DUVAL – M. Sébastien HIVERLET – Mme Marie-Claire MASSART – M. Grégory GENTE – Mme Christine BOIN – Mme Françoise PILLOY – M. Johnny MOGLIA – Mme Anne-Claire VRAINE – M. Dany VANDOIS – M. Patrice GRANDJEAN – M. Eric SAILLARD – Mme Véronique DESIMEUR – Mme Stéphanie FIDANZA – Mme Geneviève HERMET – M. Pascal BOULANGER – M. Tony BRIDIER – M. Pierre IGRAS – M. François RAHON – M. Matthias CARPENTIER – M. Jean-Pierre CHAYOUX – M. Fabrice BRIQUET – M. Sébastien FRANQUE – Mme Cécile AMOUR – M. Fabrice BEROUDIAUX – Mme Martine BRICOT – M. Patrick VUIBERT – M. François HARANT – Mme Sarah FLAMANT – M. Hervé GIRARD – M. François PUCHOIS – M. Franck VILLEQUEY – M. Maxime PARUCH

Présents sans voix délibérative : M. Johnny MASSART.

Absents excusés : M. Thierry RAVERDY – M. Christian BALDUREAUX.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire.
2. **Délibération 9-2020 :** Vote du Compte Administratif 2019 budget principal.
3. **Délibération 10-2020 :** Vote du Compte Administratif 2019 budget SPANC.
4. **Délibération 11-2020 :** Approbation du Compte de gestion 2019 budget principal.
5. **Délibération 12-2020 :** Approbation du Compte de gestion 2019 budget SPANC.
6. **Délibération 13-2020 :** Affectation du résultat 2019 budget principal.
7. **Délibération 14-2020** : Affectation du résultat 2019 budget SPANC.
8. **Délibération 15-2020** : Vote des taux des taxes pour 2020.
9. **Délibération 16-2020** : Vote du budget principal 2020.
10. **Délibération 17-2020** : vote du budget du SPANC 2020.
11. **Délibération 18-2020** : Signature d'une convention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation.

12. **Délibération 19-2020** : Mise en place d'une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Départemental (PIG).
13. **Délibération 20-2020** : Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif : demande de subvention pour les études parcellaires et démarrage des études sur les communes de Craonnelle et Aubigny en Laonnois.
14. **Délibération 21-2020** : Création d'un emploi de rédacteur – remplacement d'un agent exclu temporairement.
15. **Délibération 22-2020** : Création d'un emploi d'animateur – remplacement d'un agent en disponibilité.
16. Questions diverses

Le président, M. Jean-Paul COFFINET procède à l'appel des délégués puis ouvre la séance le quorum étant atteint.

Introduction de M. COFFINET : « Bonjour à toutes et à tous, merci de votre présence, avant de commencer l'ordre du jour de notre réunion, je voudrais toutes et tous vous féliciter pour votre élection ou réélection, comme maire, adjoint ou conseiller municipal, mais aussi d'avoir accepté, dans l'ordre du tableau, d'être membre de notre conseil communautaire.

Bienvenue aux nouveaux membres de notre assemblée qui est particulière ce soir, au regard des consignes sanitaires, nous n'avons pu inviter les suppléants et nous sommes très limités en public, il y a aussi la disposition dans cette salle, je remercie d'ailleurs la municipalité en la personne de Madame le Maire de Craonne, pour sa mise à disposition depuis décembre 1995, mois de la création de notre communauté.

Tous les conseillers des communes n'ont pas été élus par les administrés lors du premier tour des élections, cela pour diverses raisons, il s'agit de Craonne, Ouches la Vallée Foulon, Sainte Croix et Trucy, pour ces communes, ce sont les anciens conseillers communautaires qui siègent à notre assemblée.

Dans l'attente des résultats de ce 2ème tour, les élections du Président et des Vice-Présidents n'ont pas été possibles, ce sont donc les anciens qui siègent.

Pour ces élections, nous pourrons probablement nous réunir aux alentours du 14 juillet.

En ce début de mandat, pour tous et en particulier pour nos nouveaux collègues, voici un rappel de nos compétences qui sont de trois types, compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.
Ces compétences pourront être modifiées, voire d'autres ajoutées en cours de mandat. »

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

Développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (La CCCD n'est pas concernée car elle ne dispose pas de communes de plus de 3 500 habitants).

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

GEMAPI

COMPETENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Actions de sensibilisation et de mise en valeur de l'environnement et des zones protégées.

- Elaboration, gestion et animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Aisne Vesle Suippe.

- Création, co-gestion et co-animation d'une Réserve Naturelle Régionale

Politique du logement et cadre de vie

- Participation à l'amélioration de l'habitat
- Elaboration, suivi et animation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Gestion de logements mis à disposition par les communes par le biais de baux à réhabilitation.

Actions sociales d'intérêt communautaire

- Politique Enfance-jeunesse (0-17 ans) :
  - Gestion et animation d'un Relais d'Assistants Maternels
  - Gestion et animation d'un centre de loisirs sans hébergement
  - Elaboration et mise en œuvre d'actions à vocation intercommunale à destination des 12-17 ans.
- Création et gestion de chantier d'insertion intercommunal

COMPETENCES FACULTATIVES

Chemins :

- **participation à l'entretien des chemins communaux**
- **entretien des chemins de randonnée valorisés au titre de la politique départementale de randonnée à l'exclusion des chemins de grande randonnée**

Organisation de manifestations culturelles, festives et sportives à caractère communautaire

Elaboration et mise en œuvre de projets culturels et artistiques à vocation intercommunale sur les temps scolaires.

Mise en place d'une politique d'aide aux personnes suivant des formations en vue de l'obtention du « Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et du « Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur ».

Tourisme

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions de développement touristique
- Participation à la réhabilitation du patrimoine rural à vocation touristique, à l'exception des églises
- Développement de l'accueil des camping-cars : création, aménagement et gestion d'aires de stationnement et de service
- Soutien et appui aux communes dans leurs actions de valorisation et d'embellissement floral
- Création de structures d'accueil touristique
- Création, animation et valorisation des chemins de randonnées à l'exclusion des chemins de grande randonnée
- Création et mise à jour de supports de communication : dépliants, cartes, guides, site internet…
- Mise en place d'une signalétique touristique sur le territoire

Construction, grosses réparations à l'exclusion de l'entretien courant de bâtiments (locaux techniques et habitations) destinés à être loués à la gendarmerie.

Gestion d'une école de musique.

Développement des services de proximité : plate-forme informatique

Réseaux et services locaux de communications électroniques :
Dans le cadre des dispositions de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes exerce sur son territoire la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques comprenant notamment :

- La construction d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques,

- L'acquisition de droits d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques,
- L'acquisition des infrastructures ou réseaux de communications électroniques existants,
- La mise des infrastructures ou réseaux à la disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,
- L'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

Service public d'assainissement non collectif (SPANC) :

- Contrôle des installations
- Réhabilitation et animation

Monsieur DUVAL souhaite intervenir sur l'ordre du jour, il s'exprime pour les conseillers communautaires de sa commune puisqu'il emploie le « on ». Ces derniers trouvent anormal que le vote du budget et la création de deux postes soient mis à l'ordre du jour, avant l'élection du nouveau président. Ils s'opposent donc à l'ordre du jour.

M. COFFINET lui demande s'il a lu les délibérations car il ne s'agit pas de création de poste mais de remplacement de personnel absent. M. DUVAL confirme ne pas avoir lu les délibérations mais s'opposer tout de même à l'ordre du jour.

Mme Martine BRICOT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Les membres présents approuvent le compte rendu du 17 février 2020.

36 voix pour.
5 voix contre : M. DUVAL – M. HIVERLET – Mme MASSART – M. GENTE – Mme BOIN.

DELIBERATION N° 9-2020
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur COFFINET donne la parole à Mme HACHET

Récapitulatif par service

CCCD - COMPTE ADMINISTRATIF 2019							
	Fonctionnement		Investissement		Total		Charges CCCD
	CA		CA		CA		CA
Affectation	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Administration-Gestion	141 611,64	7 615,67			141 611,64	7 615,67	133 995,97
Charges générales	51 989,97	943,18	157 713,41	124 578,89	209 703,38	125 522,07	84 181,31
Chantier d'insertion	181 915,42	157 398,90	25 893,25	4 167,00	207 808,67	161 565,90	46 242,77
Equipements sportifs	11 654,39				11 654,39	0,00	11 654,39
Entretien	6 347,55				6 347,55	0,00	6 347,55
Action sociale	141 866,87	115 902,57	0,00	0,00	141 866,87	115 902,57	25 964,30
Plate forme informatique	32 248,30				32 248,30	0,00	32 248,30
GEMAPI	22 196,23	32 176,00			22 196,23	32 176,00	-9 979,77
FIBRE			26 268,00	13 134,00	26 268,00	13 134,00	13 134,00
Aide aux entreprises	1 380,75		20 000,00		21 380,75	0,00	21 380,75
OPAH - PIG		10 385,50			0,00	10 385,50	-10 385,50
SPANC	630,30				630,30	0,00	630,30
Habitat	5 194,45	12 245,21	7 906,57	314,95	13 101,02	12 560,16	540,86
Indemnités	40 470,01				40 470,01	0,00	40 470,01
Ordures ménagères	475 924,00				475 924,00	0,00	475 924,00
Gendarmerie	56 951,63	72 000,00	33 200,00		90 151,63	72 000,00	18 151,63
Maison de l'Emploi et de la Formation	8 365,70				8 365,70	0,00	8 365,70
Tourisme	136 885,47	235 049,87	69 762,65	82 333,90	206 648,12	317 383,77	-110 735,65
Amortissements	49 628,95	8 373,00	8 373,00	49 628,95	58 001,95	58 001,95	0,00
Impôts	106 088,00	982 706,00			106 088,00	982 706,00	-876 618,00
Dotation état		63 516,53			0,00	63 516,53	-63 516,53
Affectation	0,00	0,00	0,00	40 800,00	0,00	40 800,00	-40 800,00
Sous-total	1 471 349,63	1 698 312,43	349 116,88	314 957,69	1 820 466,51	2 013 270,12	-192 803,61
Report exercice antérieur		905 460,04	0,00	72 362,50	0,00	977 822,54	-977 822,54
virement de la section de fonctionnement				0,00			
TOTAL	1 471 349,63	2 603 772,47	349 116,88	387 320,19	1 820 466,51	2 991 092,66	-1 170 626,15

En réponse à la remarque de Mme AMOUR, la GEMAPI c'est la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

On retrouve dans le service SPANC uniquement la subvention de 10 % attribuée aux personnes qui souhaitent réhabiliter leur assainissement et qui ne sont pas situées sur une commune définie comme prioritaire par l'agence de l'eau dans la limite de 6 dossiers par an. Pour ces dernières une subvention de 50 % pourra être accordée par l'agence de l'eau.

Le service « habitat » correspond à la réhabilitation de logements par le biais de baux à réhabilitation signés avec les communes. La communauté de communes a fait les travaux et perçoit les loyers toute la durée du bail. Des logements ont été réhabilités par ce moyen sur les communes de Vendresse-Beaulne, Ployart et Vaurseine et Vassogne. Il n'y a plus qu'un bail en cours avec la commune de Vassogne pour 3 logements.

Près de 90 % des impôts prélevés servent à financer : les ordures ménagères (54 %), le personnel (31 %) et la gendarmerie (3 %).

Détail du tourisme

	DEPENSES	RECETTES	
		report	**554 219,16**
		Taxe de séjour	**230 574,87**
Cadre de vie communes	**86 463,41**		**2 225,00**
lavoirs	0,00	subventions	0,00
Fonds de concours communes	34 241,56	FCTVA	0,00
dotation embellissement	44 807,85	FCTVA	2 225,00
Fibre optique	5 414,00		
caue	2 000,00		
Plan touristique	**21 400,00**		
subventions musées, la cagna	13 400,00		
subvention OT LAON	8 000,00		
subventions entrepreneurs	0,00		
Aménagement touristique	**4 093,60**		**205,84**
aire de camping car + vidange	0,00		
Fleurissement/embellissement hébergeurs	398,19		
circuit villages disparus vélo	0,00	subvention detr	205,84
nature en chemin	3 695,41		
via francigena	0,00		
sauvegarde du patrimoine	0,00		
Animation	**31 226,85**		**2 250,00**
Fête de la musique	23 484,62	subvention	2 250,00
Jardins en scène	7 742,23	subvention	0,00
Communication	**626,10**		**0,00**
plaquette touristique	0,00		
plaquette villages disparus	626,10		
RNR	0,00		
AMI (OT Laon)	0,00		
Logiciel taxe de séjour	0,00		
projet Vauclair	**10 644,00**		**63 774,57**
travaux+honoraires	0,00	DETR	63 244,50
AMO	10 644,00	DSIL	530,07
		PRADET	0,00
		FCTVA	0,00
siège intercommunal	**17 973,41**	**subventions siège**	**15 844,79**
siège intercommunal mobilier	**6 903,68**	**FCTVA siège**	**2 508,70**
poste chargé de mission	**10 812,68**		
formation VAE tourisme	**0,00**		
divers (frais inauguration, déplacement , visites)	**0,00**		
taxe additionnelle	**16 504,39**		
fonds touristique (variable ajustement)	**0,00**		
TOTAL	**206 648,12**	**TOTAL**	**871 602,93**

Excédent tourisme 2019 : 664 954.81

Une cotisation est versée au CAUE pour la communauté de communes mais aussi pour les communes. Les communes n'ont plus besoin d'adhérer au CAUE. Le CAUE apporte des conseils gratuits pour l'aménagement des communes.

Le projet « la nature en chemins » : Il y a quelques temps un inventaire des chemins a été réalisé dans le but d'entretenir et de recréer des chemins qui relieraient toutes nos communes. Créer des circuits de randonnées en privilégiant les chemins qui passent à côté de choses à voir. La Région a lancé un appel à projets pour restaurer la biodiversité des chemins ruraux auquel a répondu la communauté de communes. Il s'agit de planter des arbres fruitiers et des arbustes le long des chemins. Dans un premier temps cela concerne 5 communes : Beaurieux, Oeuilly, Pargnan, Jumigny et Vassogne. Le coût résiduel de cette opération est déduit de la dotation embellissement de ces communes.

Le projet Vauclair : depuis plusieurs années la CCCD provisionne sur la taxe de séjour pour construire une maison d'accueil touristique sur le site de Vauclair. Elle sera composée d'un accueil, de sanitaires, un espace petite restauration, un garage pour vélos, une terrasse, une salle d'accueil, une scénographie sur l'histoire de l'Abbaye Cistercienne de Vauclair et sur les énergies (en partant des énergies fossiles jusqu'aux matériaux modernes) à partir d'écrans interactifs. Cette construction se voudra être une vitrine de l'écho construction pour la communauté de communes mais aussi pour le département car pour le moment il n'en existe qu'une en prévision à Anizy le Grand.

ANALYSE DU RESULTAT A FIN 2019

RESULTAT GLOBAL :	**1 170 626.15 €**
Dont tourisme	664 954.81
Dont autres	505 671.34

TOURISME : 664 954.81 € - voir tableau page précédente.

AUTRES : 505 671.34 €

COUT DES ACTIONS FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT : DEPENSES – RECETTES HORS TOURISME

Coût en 2018 : 901 267
Coût en 2019 : 898 866
Ecart : - 2 401

FONCTIONNEMENT		
Dépenses - Recettes		
2018	802 721 €	
2019	770 080 €	
Ecart	- 32 641 €	
Administration	- 6 162 €	Ecart de salaire Mme LAHAYE.
Ordures ménagères	+ 3 096 €	36 habitants en plus
Equipements sportifs	+ 2 728 €	Davantage de tontes
Charges générales	+ 3 900 €	

Chantier d'insertion	- 27 718 €	Décalage de versement de recettes
Action sociale	+ 12 256 €	Décalage de versement de recettes
Entretien	- 5 805 €	Ecart de salaire Mme LAFONT
Picardie en ligne	+ 13 315 €	Fin des remboursements de la Région
GEMAPI	+ 10 557 €	Cotisation au syndicat « Ardon Aillette » pour 2018 et 2019.
Aide aux entreprises	- 1 098 €	L'an dernier deux années de cotisation Initiative Aisne
OPAH	- 17 566 €	Solde subvention Région
Subvention assainissement	- 2 428 €	Moins de subventions accordées
Habitat	+ 1 974 €	Entretien dans les logements (ballon eau chaude etc…)
Indemnités élus	- 3 012 €	1 indemnité en moins à compter de mai 2019
Gendarmerie	- 16 678 €	Rattrapage 2018 et augmentation 2019 du loyer. Travaux en moins.
Dotations et impôts		
En 2018	937 231 €	
En 2019	940 134 €	
Ecart	+ 2 903 €	
DGF	+ 16 673 €	
IMPOTS	- 8 781 €	Baisse compensation CET
FPIC	+ 494 €	
FDTP	- 5 483 €	
INVESTISSEMENT		
2018	98 546 €	
2019	128 786 €	
Ecart	+ 30 240 €	
Charges générales	- 22 099 €	Travaux du siège à ajouter en Restes à Réaliser environ 58 000 €
Chantier insertion	+ 18 416 €	Achat tracteur
Aides aux artisans	+14 757 €	Convention avec la Région non signée en 2018 + 4 000 € restes à réaliser.
Habitat	+ 332 €	Augmentation échéance prêt
Gendarmerie	+ 1 200 €	Augmentation échéance prêt
Fibre	+ 13 134 €	Premières échéances en 2019
Entretien	+ 4 500 €	Vente du véhicule méga fourgon en 2018

Présentation par chapitre

	BP 2019	CA 2019
Fonctionnement - Dépenses		
011 Charges à caractère général	409 596,00	257 330,23
012 Charges de personnel et frais assimilés	469 782,00	405 957,27
014 Atténuations de produits	126 505,00	122 754,39
65 Autres charges de gestion courante	652 507,00	579 988,15
66 Charges financières	54 435,00	54 311,34
67 Charges exceptionnelles	12 500,00	630,30
68 Dotations aux amortissements et provisions	5 000,00	0,00
022 Dépenses imprévues	87 995,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	570 204,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 633,00	50 377,95
Total des dépenses de fonctionnement	**2 438 157,00**	**1 471 349,63**

Fonctionnement - Recettes		
002 Résultat de fonctionnement reporté	905 460,04	905 460,04
013 Atténuations de charges	115 336,00	138 832,00
70 Produits des services, du domaine	52 570,00	40 262,18
73 Impôts et taxes	1 078 649,00	1 212 685,87
74 Dotations, subventions et participations	196 208,00	211 417,62
75 Autres produits de gestion courante	80 560,96	84 246,78
77 Libéralités reçues	1 000,00	2 494,98
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 373,00	8 373,00
Total des recettes de fonctionnement	**2 438 157,00**	**2 603 772,47**
Investissements - Dépenses		
001Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	40 839,00	35 702,64
204 Subventions d'équipement versées	175 608,00	75 243,56
21 Immobilisations corporelles	391 521,00	178 047,11
23 Immobilisations en cours	963 692,00	10 644,00
16 Emprunts et dettes assimilées	41 900,00	41 106,57
020 Dépenses imprévues	54 874,00	0,00
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	8 373,00	8 373,00
Total des dépenses d'investissement	**1 676 807,00**	**349 116,88**
Investissement - Recettes		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	72 362,50	72 362,50
13 Subventions d'investissement reçues	729 695,50	192 959,79
10 Dotations, fonds divers et réserves	253 812,00	71 305,00
16 Emprunts et dettes assimilées	1 100,00	314,95
021 Virement de la section de fonctionnement	570 204,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 633,00	50 377,95
Total des recettes d'investissement	**1 676 807,00**	**387 320,19**

Résultat fonctionnement 2019		1 132 422,84
Résultat investissement 2019		38 203,31
Résultat global 2019		1 170 626,15
	dont autres	505 671,34
	dont tourisme	664 954,81

<u>Les restes à réaliser de l'année 2019</u>

Dépenses

Chapitre	Intitulé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	23 521.00
21	Immobilisations corporelles	108 066.00
23	Immobilisation en cours	22 476.00

Il s'agit :

- Subvention artisan : 4 000 €
- Fonds de concours aux communes : 19 521 €
- Travaux siège intercommunal : 108 066 €

- Projet Vauclair : maîtrise d'œuvre : 22 476 €

Recettes

Chapitre	Intitulé	Montant
13	Subvention d'investissement	50 488.00

Il s'agit de subventions pour le siège intercommunal

M. COFFINET s'étant retiré, M. PUCHOIS, doyen d'âge fait procéder aux votes.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

- **Approuve le Compte Administratif 2019 du budget général par chapitre.**

37 voix pour
3 Abstentions (M. DUVAL, M. HIVERLET, Mme BOIN)

DELIBERATION N° 10-2020
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SPANC

Exposé de M. GIRARD

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES			RECETTES	
OO2	RESULTAT REPORTE	8 245,44			
22	DEPENSES IMPREVUES	0,00	OO2	RESULTATS REPORTES	0,00
			757	AFFERMAGE	170,95
	SAINT THOMAS				
604	SUIVI TRAVAUX	7 677,60	747	CDDL ETUDES	161,17
6742	SUBVENTIONS TRAVAUX	87 285,01	748	AGENCE EAU TRAVAUX	110 215,60
	AIZELLES				
604	ETUDES	669,60	7068	PARTICULIERS ETUDES	159,00
604	SUIVI TRAVAUX	1 096,80	748	AGENCE EAU TRAVAUX	5 684,40
6742	SUBVENTION TRAVAUX	5 585,00	747	CDDL	965,89
	CRAONNE				
604	ETUDES	637,20	7068	PARTICULIERS ETUDES	304,00
604	G2C SUIVI TRAVAUX	0,00	748	AGENCE EAU TRAVAUX	7 194,00
6742	SUBVENTION TRAVAUX	0,00	747	CDDL	1 195,86
	CRAONNELLE				
604	ETUDES	0,00	748	AGENCE EAU	0,00
604	REUNION PUBLIQUE	0,00	7068	PARTICULIERS	0,00
		111 196,65			**126 050,87**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 14 854.22

INVESTISSEMENT

	DEPENSES			RECETTES	
			OO1	RESULTATS REPORTES	500,00
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	500,00			
		500,00			**500,00**
	DEPENSES			**RECETTES**	
			OO1	RESULTATS REPORTES	500,00
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT				
		0,00			**500,00**

RESULTAT INVESTISSEMENT 2019 : 500,00

En ce qui concerne les travaux, la communauté de communes sert uniquement de boîte aux lettres et gère l'administratif. Elle reçoit les subventions de l'agence de l'eau qu'elle reverse aux particuliers.

Il y a maintenant 9 communes prioritaires selon les critères de l'agence de l'eau : Saint-Thomas, Aizelles, Craonne, Craonnelle, Aubigny en Laonnois, Vendresse-Beaulne, Oulches la Vallée Foulon, Vassogne et Moussy Verneuil.
Il s'agit de l'impact sur l'eau.

Le SPANC concerne uniquement les installations en non collectif.

Mme AMOUR a sur sa commune une personne qui souhaite réhabiliter son installation. Cette dernière ne pourra pas, pour le moment, bénéficier des aides de l'agence de l'eau car la communauté de communes n'a pas encore lancé les études sur la commune de Oulches la Vallée Foulon. Toutefois cette personne pourra faire une demande pour bénéficier des 10 % attribués par la communauté de communes.

En réponse à Monsieur DUVAL on peut faire des installations pour plusieurs maisons lorsque c'est la seule solution et que c'est possible mais cela reste très compliqué, il faut passer devant le notaire.

M. RAHON souhaite savoir si les subventions attribuées aux villages non prioritaires seront augmentées dans les années à venir. Il estime qu'il y a une inégalité maximum entre les villages.
Le président est d'accord, il faudra alors décider si la communauté de communes subventionne. A priori l'agence de l'eau devrait arrêter de subventionner les réhabilitations.

M. GIRARD ajoute que pour le moment c'est l'agence de l'eau qui finance les 6 000 € par installation et que si c'est la communauté de communes qui le fait cela pèsera lourd sur le budget.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

- **Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019 du SPANC par chapitre.**

DELIBERATION N° 11-2020
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL.

Exposé de M. COFFINET

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

DELIBERATION N° 12-2020
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DU SPANC.

Exposé de M. COFFINET

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

DELIBERATION N° 13-2020
AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET PRINCIPAL.

Exposé de M. COFFINET

Le Président propose l'affectation suivante du résultat 2019 pour le budget de la C.C.C.D. :

Report au compte R 002 en fonctionnement : 1 066 422.84 €
Affectation en réserve au compte 1068 en recette d'investissement : 66 000,00 €
Report au compte R 001 en investissement : 38 203.31 €

M. DUVAL demande si le report de 1 million correspond à ce que l'on n'a pas dépensé, il veut savoir pourquoi il y a une telle somme en réserve.

M. COFFINET lui rappelle qu'une partie de l'excédent ne peut être utilisé que pour le tourisme, environ 660 000 €. Et que cette somme va permettre de réaliser le projet de Vauclair sans avoir recours à l'emprunt.
Il insiste sur le fait que la recette de la taxe de séjour peut être remise en question à tout moment, voire supprimée pour la communauté de communes s'il y a création d'un office de tourisme départemental. Il faut donc être très prudent et ceci pour ne pas avoir à augmenter les impôts des ménages.

Dans une bonne gestion chaque année on doit dégager de l'excédent de fonctionnement pour pouvoir investir ou créer de nouveaux services. Cette année on voit que l'on n'a pas dégagé d'excédent sur le budget général, avec les restes à réaliser on a commencé à « manger » une partie de l'excédent.

Mme HACHET rappelle que pour fonctionner la communauté de communes dispose essentiellement des impôts, des dotations d'état et des subventions.

Pour rappel environ 90 % des impôts sont utilisés pour financer les ordures ménagères et le personnel. De plus, une augmentation d'1.50 € par habitant pour les ordures ménagère est prévue en 2020.
Il reste donc pour financer les différents services et projets de la communauté de communes les subventions et les dotations d'état. Cependant on sait bien que ces dernières ne vont pas vers la hausse. Il faut donc être très prudent.
Mme HACHET explique qu'il faut bien différencier l'excédent qui provient du service « tourisme » alimenté par la taxe de séjour de celui des autres services, elle confirme qu'une partie de l'excédent du tourisme va être utilisée pour le projet de Vauclair mais aussi à l'attribution des fonds de concours aux communes.

M. GIRARD estime que cette somme est à remettre dans le contexte du budget.

M. DUVAL estime que s'il y a un tel excédent c'est qu'on ne fait pas beaucoup de choses.

Mme AMOUR rappelle que c'est du prévisionnel, cela permet pour le projet de Vauclair d'avoir les fonds sans avoir recours à l'emprunt.

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires adoptent à 36 voix pour et 5 abstentions (M. DUVAL, M. HIVERLET, Mme MASSART, M. GENTE, Mme BOIN) l'affectation du résultat 2019.

DELIBERATION N° 14-2020
AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET DU SPANC

Exposé de M. COFFINET

Le Président propose l'affectation suivante du résultat 2019 pour le budget du SPANC :

Report au compte R 002 en fonctionnement : 14 854.22 €
Report au compte R 001 en investissement : 500,00 €

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires adoptent à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat 2019 du budget du SPANC.

DELIBERATION N° 15-2020
VOTE DES TAUX DES TAXES POUR 2020.

Exposé de M. COFFINET

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2020 :

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	7.09 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	10.71 %
Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	5.65 %

M. COFFINET confirme qu'il s'agit de mêmes taux qu'en 2019.
Pour : 40

Contre : 0
Abstention : 1 (M. DUVAL)

DELIBERATION N° 16-2020
VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020.

Exposé de Mme HACHET

Etat du personnel

1 rédacteur principal de 1ère classe, titulaire à 35 h depuis avril 2020. Chargée de l'administration générale, des finances, du service assainissement et accompagnatrice socioprofessionnelle du chantier d'insertion.

1 Rédacteur, titulaire à 35 h. Chargée de développement local.
Ce poste est actuellement vacant, c'est pour cette raison qu'il faut créer un poste. Toutefois, Il ne s'agit pas véritablement d'une création mais bien d'un poste en CDD pour pouvoir remplacer la personne titulaire de poste de chargé de mission durant son absence de 18 mois.

1 Animateur à 35 h. Responsable du service animation, communication, culture et jeunesse.
L'autre création de poste à l'ordre du jour servira au remplacement de Mme TARDIVEAU jusqu'alors titulaire de ce poste puisqu'elle a pris une disponibilité.
Au départ un poste de saisonnier avait été créé pour remplacer Mme TARDIVEAU mais avec une durée de contrat qui ne pouvait pas dépasser 12 mois. Mme TARDIVEAU ayant prolongé sa disponibilité il est nécessaire de créer un autre poste. Les postes non utilisés seront bien entendu supprimés.

1 Agent technique 2ème classe, titulaire à 26 h. Chargée de l'entretien des locaux de la C.C.C.D. et cantine ALSH.

1 adjoint administratif 2ème classe, titulaire à 35 h. Assistante administrative.

1 Adjoint d'animation 2ème classe, titulaire à 35 h. Animateur de la plateforme informatique.

1 Animatrice du Relais d'Assistants Maternels, en CDI à 30 h et directrice du centre de loisirs, contractuelle, à 6 h 50 annualisées.

1 Encadrant du chantier d'insertion à 35 h en CDI.

10 personnes en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) à 20 h sur le chantier d'insertion

Animateurs BAFA : Adjoints d'animation 2ème classe, contractuels. Encadrement des enfants lors des vacances et des animations en faveur de la jeunesse.

Charges de gestion courante

Les ordures ménagères : augmentation de 1.50 € par habitant

Les indemnités des élus

Subventions versées aux associations et autres personnes de droit privé :

- ADMR et AMSAM
- Maison de l'emploi et de la formation
- Particuliers (subvention assainissement 10 % + PIG Départemental)
- Aides aux artisans
- Association(s) du ou des collèges (Corbény, Vailly).
- Aisne initiative
- CIEMG
- Subvention maison de la nature et de l'oiseau

Service à la population

- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT durant les vacances scolaires : février, printemps, juillet, octobre pour une capacité d'accueil de 50 enfants/jour.
- SORTIES ADOS : 6 sorties pour 50 jeunes.
- A FOND L'ÉTÉ : 2 semaines d'activités estivales pour les 12-16 ans, 1 séjour + 1 semaine multisport.
- VOYAGES SCOLAIRES : subventions accordées aux coopératives scolaires pour les voyages organisés
- THE DANSANT
- CULTURE : spectacles et sorties tout public et scolaires
- ECOLE DE MUSIQUE
- RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS
- PLATE-FORME INFORMATIQUE

Communication générale

- Parution de l'info'Com du Chemin des Dames
- Site internet
- Facebook

Chantier d'insertion

Effectif : 10 personnes en insertion + 1 encadrant
Activité du chantier d'insertion : Valorisation des chemins de randonnée, des espaces protégés et entretien de certains sites touristiques.

Action financée partiellement par l'Etat, l'ONF et le Conseil Départemental de l'Aisne.

Les financements de l'Etat et du Département sont de plus en plus indexés sur les résultats de sorties.

M. COFFINET précise que les contrats des personnes en CDDI ne peuvent pas excéder 24 mois.

Le but de ce chantier est bien évidemment l'insertion des personnes.

M. DUVAL souhaite savoir comment est financé le poste d'encadrant.
Mme HACHET lui explique qu'une enveloppe (montant multiplié par un équivalent temps plein qui correspond aux nombres des personnes en CDDI présente sur le chantier) est attribuée à la communauté de communes. Cette enveloppe permet le financement d'une partie des CDDI, du poste d'encadrant, du poste d'accompagnateur socioprofessionnel et des dépenses du chantier. Il y a bien un reste à charge pour la communauté de communes.

La communauté de communes a mis en place un outil pour aider les personnes à passer le code sans être inscrit dans une auto-école.

Aides aux artisans

- Aide à l'investissement
- Aide exceptionnelle fonds COVID

M. COFFINET explique qu'une aide exceptionnelle d'un montant maximum de 1 000 € sera attribuée aux artisans, commerçants qui ont perdu au moins 50 % de leur chiffre d'affaires durant le confinement et qui en feront la demande. Ceci jusque fin juin.
Pour mettre en place cette aide il a fallu conventionner avec la Région.

M. DUVAL souhaite savoir qui a pris la décision de mettre en place cette aide.
M. COFFINET lui explique que durant le confinement des textes ont été votés pour permettre aux présidents d'EPCI de prendre des décisions sans délibération du conseil communautaire. Avant de prendre la décision, un mail a été envoyé à chaque délégué pour leur présenter le projet et aucune observation ni opposition n'a été émise.

Gendarmerie

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Adhésion au syndicat intercommunal du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette et au syndicat de l'Aisne non navigable pour une partie des villages pour la compétence « gestion des milieux aquatiques » et à l'entente Oise Aisne pour la totalité des villages pour la compétence « inondations ».
Monsieur GIRARD explique que depuis un certain nombre d'années des villages adhéraient à des syndicats. C'est maintenant devenu une compétence obligatoire de la communauté de communes. Il appartient donc à la communauté de communes de payer l'adhésion à ces syndicats.
La GEMAPI se veut une loi solidaire, on doit considérer que les villages qui se trouvent dans les bassins versants doivent aider ceux qui se trouvent au bord des rivières. Il faudra donc à l'avenir adhérer pour l'ensemble des villages.

M. COFFINET fait un aparté et rappelle que la communauté de communes et les communes ont délibéré en 2019 pour le report en 2026 de la prise de compétence « eau et assainissement » à l'exception de l'assainissement non collectif par la communauté de communes. En ce qui concerne la compétence du pluviale, M. COFFINET explique qu'elle reste à 100 % à la charge des communes.

Entretien des stades

Il s'agissait jusqu'à maintenant de financer la tonte et l'entretien des abords des stades. Cependant M. COFFINET explique avoir rencontré les responsables des clubs qui souhaiteraient autre chose. Ils devraient faire des propositions. M. COFFINET explique qu'en attendant, la somme est inscrite au budget.
M. DUVAL précise que la commune de Bourg et Comin a repris la gestion de l'entretien du stade.

Fibre

Paiement à l'USEDA pour les communes raccordées et versement d'un fonds de concours par les communes pour participer à la dépense.

Investissements

- Solde siège intercommunal : l'ancienne école a été réhabilitée en bureaux et salle + création de locaux dans le cour pour le chantier d'insertion avec vestiaires et toilettes et salle de stockage pour le matériel du RAM, de la CCCD et du chantier d'insertion. Les réunions du conseil communautaire en réponse à M. DUVAL continueront de se dérouler dans la salle de la mairie car la salle du siège est trop petite.

DEPENSES		**RECETTES**	
Réalisation au 31/12/2019	288 777,50		228 167,13
Restes à réaliser 2019	108 066,00		55 315,41
Travaux 2020	18 000,00	Recettes 2020	44 308,08
TOTAL	**414 843,50**		**327 790,62**

Coût travaux 87 052,88

- Subventions artisans
- Abondement PIG départemental
- Chantier insertion : matériel + véhicule
- ALSH : tentes (projet reporté en 2021 ce qui permettra de solliciter une subvention de la CAF)
- Fibre
- Gendarmerie et logements Vassogne : remboursement prêt plus provision travaux
- Projet Vauclair
- Aménagement halte fluviale + aire de camping-cars
- Mobilier aménagement des chemins de randonnée.
- Fonds de concours pour les communes dans le cadre du tourisme

M. COFFINET explique qu'il fait partie du groupe de pilotage mis en place par le Préfet pour le développement du tourisme fluvial sur le département. Un endroit est très joli sur notre territoire : la confluence des deux canaux à Bourg et Comin.

Le Sous-Préfet de Soissons a été désigné pour s'occuper du tourisme fluvial dans le département de l'Aisne. M. COFFINET précise l'avoir rencontré deux fois en compagnie des représentants de VNF.

L'idée est d'aménager la halte nautique à Bourg et Comin avec une aire de service de vidange accessible aux bateaux et aux camping-cars.

M. DUVAL ne comprend pas car la halte nautique est en place depuis 1996.
M. COFFINET confirme mais ajoute qu'elle demande à être aménagée.

M. DUVAL explique que les camping-cars utilisent déjà les infrastructures en place mais sans payer et qu'il avait suggéré à l'ancien maire de Bourg et Comin d'acquérir des bornes payantes.

M. COFFINET lui explique que c'est exactement ce qui est prévu.

Mme AMOUR explique à M. DUVAL que si les bornes existent déjà mais qu'elles ne sont pas payantes c'est bien qu'il faut faire des aménagements.

M. COFFINET rappelle que ce n'est pas d'une création mais bien d'un aménagement dont il est question.

Mme BOIN souhaite se faire confirmer que l'emplacement est loué à l'Etat, de plus elle souhaite savoir comment cela se passera si l'Etat décide de ne plus louer puisque des investissements auront été faits sur le site par la communauté de communes.

M. COFFINET confirme qu'il s'agit bien d'une convention de mise à disposition avec VNF pour une durée de 12 ans car VNF ne souhaite pas une durée plus longue. M. COFFINET explique qu'il va essayer que cette dernière prévoit une reconduction tacite. De plus, il faudra qu'elle prévoie le devenir des investissements.

M. DUVAL signale que la convention existe déjà.

M. COFFINET lui répond qu'elle est périmée depuis deux ans.

M. GIRARD ajoute que la halte nautique semble tenir à cœur de la commune et qu'il faut qu'on travaille ensemble, il ajoute que la communauté de communes n'a pas l'intention de faire les choses sans eux.

M. HIVERLET précise qu'il n'avait aucune information sur ce qui se faisait à la communauté de communes.

M. COFFINET lui annonce que cela va changer puisque la loi votée en décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit l'envoie des convocations et des comptes rendus de la communauté de communes à l'ensemble des conseillers municipaux.

Mme BRICOT ajoute que les comptes rendus sont en ligne sur le site internet de la communauté de communes.

Détail du tourisme

	DEPENSES	RECETTES	
		Report	**664 954,00**
		Taxe de séjour	**140 000,00**
Cadre de vie communes	**252 862,00**		**0,00**
Fonds de concours communes	193 807,00		
Dotation embellissement	51 641,00		
Fibre optique	5 414,00		
CAUE	2 000,00		
Plan touristique	**45 092,00**		
Subventions divers	5 092,00		
Subvention COVID	20 000,00		
Subventions musées	20 000,00		
Aménagement touristique	**103 128,00**		**7 166,00**
Halte nautique + aire de camping-cars + vidange	74 000,00		
Fleurissement/embellissement hébergeurs	1 100,00		
Circuit villages disparus vélo	13 028,00	Subvention DETR	7 166,00
Sauvegarde du patrimoine	15 000,00		
Animation	**10 000,00**		**9 000,00**
Fête de la musique	0,00		
jardins en scène	10 000,00	Subvention	9 000,00
Communication	**21 000,00**		
Plaquette touristique	7 500,00		
Logiciel Taxe de séjour	3 500,00		
Inauguration	2 000,00		
AMI (OT Laon)	8 000,00		
Siège intercommunal		**DETR**	**1 908,00**
musée territoire 14-18	**7 000,00**		
projet Vauclair	**1 178 320,00**		**834 776,00**
Travaux + honoraires	1 145 844,00	DETR	210 815,00
AMO	22 476,00	DSIL	69 697,00
Annonces	10 000,00	PRADET	323 000,00
		REGION	43 300,00
		FCTVA	187 964,00
Divers	**3 300,00**		
poste chargé de mission	**17 102,00**		
taxe additionnelle	**20 000,00**		
TOTAL	**1 657 804,00**	**TOTAL**	**1 657 804,00**

Le musée territoire 14 -18 ce sont 7 communautés de communes sur deux départements qui se sont groupées pour mettre en place des projets : plaquettes touristiques, spectacles etc…

Présentation par service

Affectation	Fonctionnement		Investissement		Total		Charges
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	C.C.C.D
Administration-Gestion	0	177 963	0	0	0	177 963	177 963
Charges générales	20 000	144 205	242 439	256 134	262 439	400 339	137 900
Chantier d'insertion	149 181	203 071	13 050	38 000	162 231	241 071	78 840
Equipements sportifs	0	15 000	0	0	0	15 000	15 000
Entretien	0	23 299	0	0	0	23 299	23 299
Action sociale	115 405	199 435	656	4 000	116 061	203 435	87 374
Plateforme informatique	0	37 849	0	0	0	37 849	37 849
Aide aux artisans	0	31 500	0	20 000	0	51 500	51 500
PIG	0	0	0	6 000	0	6 000	6 000
SPANC	0	7 000	0	0	0	7 000	7 000
Habitat	12 751	9 527	1 100	9 056	13 851	18 583	4 732
Indemnités	0	50 695	0	0	0	50 695	50 695
Ordures ménagères	0	487 113	0	0	0	487 113	487 113
Gendarmerie	68 000	60 773	0	55 935	68 000	116 708	48 708
Maison Emploi et Formation	0	8 366	0	0	0	8 366	8 366
GEMAPI	32 000	62 515	0	0	32 000	62 515	30 515
Fibre investissement	0	0	15 141	30 283	15 141	30 283	15 142
Tourisme	149 000	198 649	843 850	1 459 155	992 850	1 657 804	664 954
Amortissements	6 328	67 632	67 632	6 328	73 960	73 960	0
Impôts	957 914	100 000	0	0	957 914	100 000	-857 914
Dotation état	64 411	0	0	0	64 411	0	-64 411
Dépenses imprévues	0	90 000	0	70 000	0	160 000	160 000
Affectation	0	0	66 000	0	66 000	0	-66 000
Sous-total	1 574 990	1 974 593	1 249 868	1 954 891	2 824 858	3 929 484	1 104 626
Report exercice antérieur	1 066 423	0	38 203	0	1 104 626	0	-1 104 626
Virement de la section de fonct.	0	666 820	666 820	0	666 820	666 820	0
TOTAL	2 641 413	2 641 413	1 954 891	1 954 891	4 596 304	4 596 304	0

Pour La GEMAPI, on a une recette de 32 000 € c'est le montant de la taxe qui a été voté. Cela représente le montant de l'adhésion aux syndicats pour l'ensemble des communes. Comme ce n'est pas encore le cas on retrouve en dépenses ce qui n'a pas été dépensé les années précédentes.

M. COFFINET précise que le montant de la taxe peut aller jusqu'à 40 € par habitant.

Cet excédent va permettre de lisser les augmentations.

La taxe est votée chaque année.

Mme AMOUR souhaite se faire confirmer que l'augmentation du coût des ordures ménagères servira bien à lisser l'augmentation du coût de la taxe sur les activités polluantes qui va augmenter dans les années à venir.

M. GIRARD lui confirme que oui.

Présentation par chapitre

	BP 2020
Fonctionnement - Dépenses	
011 Charges à caractère général	426 706,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	494 564,00
014 Atténuations de produits	120 000,00
65 Autres charges de gestion courante	662 382,00
66 Charges financières	54 809,00
67 Charges exceptionnelles	57 500,00
68 Dotations aux amortissements et provisions	1 000,00
022 Dépenses imprévues	90 000,00
023 Virement à la section d'investissement	666 820,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 632,00
Total des dépenses de fonctionnement	**2 641 413,00**
Fonctionnement - Recettes	
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 066 422,84
013 Atténuations de charges	124 303,00
70 Produits des services, du domaine	52 570,00
73 Impôts et taxes	1 109 106,00
74 Dotations, subventions et participations	201 932,00
75 Autres produits de gestion courante	80 751,16
77 Libéralités reçues	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 328,00
Total des recettes de fonctionnement	**2 641 413,00**
Investissements - Dépenses	
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00
204 Subventions d'équipement versées	244 094,00
21 Immobilisations corporelles	194 725,00
23 Immobilisations en cours	1 242 320,00
16 Emprunts et dettes assimilées	43 356,00
020 Dépenses imprévues	70 000,00
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	6 328,00
458116 Diagnostic assainissement collectif Corbeny	144 068,00
Total des dépenses d'investissement	**1 954 891,00**
Investissement - Recettes	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	38 203,31
13 Subventions d'investissement reçues	749 638,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	287 429,69
16 Emprunts et dettes assimilées	1 100,00
021 Virement de la section de fonctionnement	666 820,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 632,00
458216 Diagnostic assainissement collectif Corbeny	144 068,00
Total des recettes d'investissement	**1 954 891,00**

M. HIVERLET trouve qu'il est un peut tôt pour faire voter un budget sur lequel il n'a pratiquement pas d'information.
M. COFFINET lui explique que c'est un cas de force majeure car le budget doit être voté pour le 31 juillet et le renouvellement de l'organe délibérant doit avoir lieu mi-juillet.

M. GIRARD précise que le budget n'est pas figé, il y aura la possibilité de faire des décisions modificatives, modifier ou annuler certaines dépenses si cela ne convient pas au prochain président.
M. DUVAL ne trouve pas normal que le budget soit préparé par le président sortant.
Mme AMOUR estime que cela aurait été difficile de le voter après le 15 juillet, qu'il y aura effectivement la possibilité de réaliser des décisions modificatives et que cela permet à la communauté de communes de fonctionner.
Mme BRICOT estime que la personne qui va être élue n'aurait pas le temps d'étudier et de préparer un budget en si peu de temps.
M. CARPENTIER trouve que cette question là aurait eu du sens s'il y avait eu un débat sur l'augmentation ou pas des impôts. On valide les 6 mois déjà écoulés. On pourrait aussi dire que la future équipe va reprendre avec une année qui est déjà à moitié écoulée. Il n'a aucun scrupule à voter le budget aujourd'hui quitte à voter un budget supplémentaire dans quelques semaines.
M. COFFINET précise que la majorité des projets inscrits dans le budget ont déjà été votés en conseil.
Mme HACHET ajoute que le président ne souhaitait pas voter le budget avant le renouvellement de l'assemblée mais que c'est la crise du COVID qui l'a fait changer d'avis.
Mme AMOUR souhaite savoir si l'aide attribuée aux entreprises suite à la crise du COVID sera remboursable.
Le président lui répond que non c'est un don.
M. RAHON demande si les entreprises devront rendre quelque chose en contrepartie.
M. COFFINET lui répond que cela permettra peut-être à certaines entreprises de préserver l'emploi.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

- **Approuve le Budget Primitif 2020 du budget général par chapitre.**

36 voix pour
5 abstentions (M. DUVAL, M. HIVERLET, Mme MASSART, M. GENTE, Mme BOIN ;

DELIBERATION N° 17-2020
VOTE DU BUDGET DU SPANC 2020.

Exposé de M. GIRARD

Le budget inclus la fin des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur les communes de Saint-Thomas, Aizelles, Craonne et le début des études sur Craonnelle et Aubigny en Laonnois.

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES			RECETTES	
22	DEPENSES IMPREVUES	22 669,00	OO2	RESULTATS REPORTES	14 854,22
	SAINT THOMAS				
604	SUIVI TRAVAUX	3 290,00	748	AGENCE DE L'EAU	41 424,78
6742	SUBVENTIONS TRAVAUX	36 728,00			
	AIZELLES				
604	SUIVI TRAVAUX	9 868,00	748	AGENCE EAU	150 574,00
6742	SUBVENTION TRAVAUX	135 028,00			
	CRAONNE				
604	G2C SUIVI TRAVAUX	16 448,00	748	AGENCE EAU	189 000,00
6742	SUBVENTION TRAVAUX	167 160,00			
	CRAONNELLE				
604	ETUDES	20 110,00	748	AGENCE EAU	10 054,00
604	REUNION PUBLIQUE	2 329,00	7068	PARTICULIERS	10 054,00
	AUBIGNY EN LAONNOIS				
604	ETUDES	20 110,00	748	AGENCE EAU	10 054,00
604	REUNION PUBLIQUE	2 329,00	7068	PARTICULIERS	10 054,00
		436 069,00			**436 069,00**

INVESTISSEMENT

	DEPENSES			RECETTES	
			OO1	RESULTATS REPORTES	500,00
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	500,00			
		500,00			**500,00**

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2020 du budget du SPANC par chapitre.**

DELIBERATION N° 18-2020
SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION.

Exposé de M. COFFINET

Le Président de la Maison de l'Emploi et de la Formation propose à la Communauté de Communes du Chemin des Dames de renouveler la convention de partenariat pour l'année 2020.

La participation correspondante de la communauté de communes à savoir 8 365.70 € est inscrite au budget 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de partenariat pour l'année 2020 entre la C.C.C.D. et la MEF,**
- **autorise à l'unanimité le Président à verser la participation de 8 365.70 € à la MEF.**

DELIBERATION N° 19-2020
MISE EN PLACE D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL DEPARTEMENTAL (PIG)

Exposé de M. COFFINET

Le conseil communautaire a par délibération n° 45/2019 du 30 septembre 2019 :

Autorisé l'abondement des subventions allouées aux ménages dans le cadre du PIG départemental de la façon suivante :

- Une participation financière de 5% plafonnée à 20 000 € HT de travaux éligibles sur les thématiques « habitat indigne ou très dégradé », « sécurité et salubrité de l'habitat » et « précarité énergétique » pour les propriétaires occupants soit une participation maximum de 1 000 € par dossier.
- Une participation financière de 10 % sur ces 3 thématiques pour les ménages n'ayant pas accès aux prêts (personnes aux minima sociaux, en surendettement…) pour les propriétaires occupants soit une participation maximum de 2 000 € par dossier.
- Une participation financière de 5% plafonnée à 20 000 € HT de travaux éligibles sur les thématiques « habitat indigne ou très dégradé », « sécurité et salubrité de l'habitat », « logement moyennement dégradé » et « précarité énergétique » pour les propriétaires bailleurs soit une participation maximum de 1 000 € par dossier.

dans la limite d'une enveloppe annuelle globale de 6 000 € inscrite au budget.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Autorise à l'unanimité le président à signer tous documents afférents entre la communauté de communes, l'ANAH et le Conseil Départemental.**
- **Autorise à l'unanimité le président à signer les arrêtés attributifs d'aide.**

DELIBERATION N° 20-2020
REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ETUDES PARCELLAIRES ET DEMARRAGE DES ETUDES A CRAONNELLE ET AUBIGNY EN LAONNOIS

Exposé de M. GIRARD

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la société G2C Environnement a été retenue pour réaliser les études parcellaires pour un montant maximal de 150 000,00 € HT dans le cadre de la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur son territoire.

Dans un premier temps il a été décidé de réaliser les études parcellaires à Saint-Thomas, Aizelles puis Craonne.

Il est maintenant proposé de poursuivre les études parcellaires sur les communes de Craonnelle et Aubigny en Laonnois.

Dès que la subvention sera attribuée, une réunion publique sera organisée dans la commune pour informer la population et les études pourront être lancées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité,

- **De réaliser les études parcellaires sur les communes de Craonnelle et Aubigny en Laonnois**

Sollicite à l'unanimité,

- **Pour la réalisation des études parcellaires sur les communes de Craonnelle et Aubigny en Laonnois :**
  - ✓ **Une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie de 50 %.**

Autorise à l'unanimité Monsieur le Président,

- **A signer le bon de commande à l'entreprise G2C Environnement pour la réalisation des études parcellaires sur les communes de Craonnelle et Aubigny en Laonnois.**

DELIBERATION N° 21-2020
CREATION D'EMPLOI : REMPLACEMENT D'UN AGENT EXCLU TEMPORAIREMENT

Exposé de M. COFFINET

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil communautaire le 17 février 2020,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à

un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi de rédacteur non titulaire en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

Le Président propose à l'assemblée,

- La création d'1 emploi de rédacteur relevant de la catégorie B, à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.
- Un niveau d'études équivalent au Baccalauréat sera requis.
- L'agent sera rémunéré l'échelle afférente au grade de rédacteur.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 juillet 2020,

Nature de l'emploi	**Emplois ouverts**	**Emplois pourvus**
Filière administrative		
Catégorie B		
Rédacteur principal 1ère classe 35 h titulaire	1	1
Rédacteur temps complet titulaire	1	1
Rédacteur temps complet non titulaire accroissement temporaire activité.	1	1
Catégorie C		
Adjoint administratif 2ème classe 35 h titulaire	1	1
Adjoint administratif 2ème classe besoin occasionnel 15 h	1	0
Filière technique		
Catégorie B		
Technicien supérieur temps complet CDI	1	1
Catégorie C		
Adjoint technique 2ème classe 26 h titulaire	1	1
Contrat Aidé		
CDDI	10	10
Filière Animation		
Catégorie B		
Animateur principal 2ème classe temps complet titulaire	1	1
Animateur à temps complet non titulaire pour accroissement temporaire d'activité.	1	1

Catégorie C Adjoint d'animation 2ème classe temps complet titulaire Adjoint d'animation 2ème classe besoin saisonnier Adjoint d'animation 2ème classe 6 h 50 CDD Adjoint d'animation 2ème classe 17 h 50 CDD	 1 8 1 1	 1 0 1 0
Filière médico-sociale Catégorie B Assistant socio-éducatif temps complet CDI	1	1
TOTAL	**31**	**21**

M. GRANDJEAN demande pourquoi on n'attend pas d'avoir élu le nouveau président pour embaucher.

M. COFFINET lui répond que la charge de travail est trop lourde pour Mme HACHET, de plus il y a des projets importants en cours.

En réponse à M. DUVAL, M. COFFINET confirme qu'il est nécessaire d'embaucher une personne qui sera formée à ce poste.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE à 40 voix pour et 1 abstention (M. SAILLARD) : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

DELIBERATION N° 21-2020
CREATION D'EMPLOI : REMPLACEMENT D'UN AGENT EN DISPONIBILITE

Exposé de M. COFFINET

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 17 février 2020,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article 3-3-3° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée qui autorise dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, le

recrutement d'agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents à temps complet,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'animateur à temps complet pour le service animation, communication, culture et jeunesse.

Le Président propose à l'assemblée,

1/ la création d'1 emploi permanent d'animateur, relevant de la catégorie B, à temps complet pour assurer les missions suivantes :

- Coordinatrice enfance jeunesse
- Communication
- Actions culturelles

Cet emploi sera pourvu soit par un agent titulaire relevant du grade d'animateur soit par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3-3°.

2/ Dans ce dernier cas, l'agent contractuel sera recruté sur un contrat.

- Un niveau d'études équivalent au baccalauréat sera requis.
- L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente de la grille indiciaire des animateurs.

3/ Si un agent contractuel est recruté pour pouvoir cet emploi, faute de fonctionnaire présentant les qualités requises pour l'occuper, l'agent sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 14 juillet 2020,

Nature de l'emploi	**Emplois ouverts**	**Emplois pourvus**
Filière administrative		
<u>Catégorie B</u>		
Rédacteur principal 1ère classe 35 h titulaire	1	1
Rédacteur temps complet titulaire	1	1
Rédacteur temps complet non titulaire accroissement temporaire activité.	1	1
<u>Catégorie C</u>		
Adjoint administratif 2ème classe 35 h titulaire	1	1
Adjoint administratif 2ème classe besoin occasionnel 15 h	1	0
Filière technique		
<u>Catégorie B</u>		
Technicien supérieur temps complet CDI	1	1

<u>Catégorie C</u> Adjoint technique 2ème classe 26 h titulaire <u>Contrat Aidé</u> CDDI	 1 10	 1 10
Filière Animation <u>Catégorie B</u> Animateur principal 2ème classe temps complet titulaire Animateur à temps complet non titulaire pour accroissement temporaire d'activité. Animateur à temps complet <u>Catégorie C</u> Adjoint d'animation 2ème classe temps complet titulaire Adjoint d'animation 2ème classe besoin saisonnier Adjoint d'animation 2ème classe 6 h 50 CDD Adjoint d'animation 2ème classe 17 h 50 CDD	 1 1 1 1 8 1 1	 1 0 1 1 0 1 0
Filière médico-sociale <u>Catégorie B</u> Assistant socio-éducatif temps complet CDI	 1	 1
TOTAL	**32**	**21**

La personne qui remplace Mme TARDIVEAU est déjà en poste mais sur un contrat saisonnier qu'il faudra supprimer. Elle sera embauchée sur ce nouveau poste.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

QUESTIONS DIVERSES

M. COFFINET donne la parole à M. Frédéric BOUCHE.
Il explique que c'est à sa demande que la communauté de communes a commencé à entretenir les stades. Toutefois, il se rend compte que cela coûte très cher à la communauté de communes et que le travail effectué n'est pas exceptionnel.
Il demande donc qu'avec la somme allouée ou une partie, la communauté de communes puisse améliorer les infrastructures.
M. COFFINET explique que pour le moment la communauté de communes n'a pas la compétence pour le faire.

Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un seul club, le club « du chemin des Dames ». M. COFFINET les a rencontrés, ils souhaitent aussi un changement. La communauté de communes attend leurs propositions.
En tout état de cause, l'enveloppe est à nouveau inscrite au budget cette année.

M. DUVAL souhaite connaitre l'avancement du projet de territoire.
M. COFFINET lui confirme qu'il est achevé, à ce stade il faut que les commissions travaillent sur les conclusions mais avec le COVID et le poste de chargé de développement en moins cela a pris du retard.
Mme BRICOT ajoute qu'il y a des axes de réflexion qui ont émergé et que l'on peut mettre facilement en place.
M. COFFINET explique qu'il va falloir définir des priorités.
Il était prévu d'envoyer les conclusions aux élus dès la fin des élections.

La séance est levée à 22 h.